DR **AUDIT**

Société Inscrite sur la liste des Commissaires
Aux comptes de sociétés du ressort de la Cour d'Appel
D'Aix –en-Provence.

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABC MEDIA
Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros en Société Anonyme Simplifié
Siège social : 1785 route de Biot - 06560 VALBONNE
491 656 013 RCS GRASSE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1er novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

DR **AUDIT**

Société Inscrite sur la liste des Commissaires
Aux comptes de sociétés du ressort de la Cour d'Appel
D'Aix –en-Provence.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

NICE le 5 décembre 2023

D.RICHERME

Commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes et à la transformation

Siège social : 31 Boulevard Carabacel 06000 Nice
Capital. 5.000 euros /Siren 532 168 622
Tél.04.26.70.02.95